

M. E. H. Sturdevant, de Canfield (Ohio). Cinq autres navires américains qui se trouvaient alors dans le port ont reçu l'ordre de lever l'ancre. L'un d'eux appartenait à un visiteur américain qui a déclaré ceci: «Voici 40 ans que je viens à Port Dover. Je suis né au Canada et c'est la première fois qu'on me demande de quitter le pays.»

L'incident auquel je fais allusion a détérioré les rapports entre nos pays et entravé notre industrie du tourisme. Cette dernière est de la plus grande importance, et si l'on tolère des situations de ce genre, les efforts pour intensifier le tourisme ne riment plus à rien.

Je ne veux pas me contenter d'une critique négative, monsieur l'Orateur; je veux proposer des solutions. On l'a signalé dans d'autres contextes, les agents de douanes à Port Dover devraient toucher un traitement suffisant pour le surtemps, afin qu'ils soient prêts à travailler aux périodes de pointe durant la fin de semaine, lorsque la majorité des gens convergent vers Port Dover. Il faudrait que le surtemps soit attrayant pour les agents de douane. En outre, laissons-leur une certaine latitude et une certaine discrétion. Peut-être le passage à la douane pourrait-il se régulariser par téléphone. Une autre solution possible serait l'embauche d'un agent additionnel pour la période de pointe de trois mois. Une autre solution serait de permettre aux exploitants de ports de plaisance dans la ville de Port Dover, qui voudraient s'en occuper, de recueillir les renseignements nécessaires des visiteurs et de les transmettre à l'agent de douane à l'ouverture du bureau le lendemain.

Peut-être y aurait-il lieu d'autoriser la Gendarmerie royale, qui patrouille déjà ce secteur, à faire l'entrée en douane de ces bateaux. Mais tout d'abord, monsieur l'Orateur, le ministère devrait préparer une directive dans les plus brefs délais pour la gouverne des agents de douane. Il faut agir, et agir vite. Les agents de Port Dover reçoivent des appels téléphoniques de touristes américains qui se proposent de venir au Canada du 1^{er} au 4 juillet. On téléphone d'Erie, D'Ashtabula, de Cleveland et de Buffalo pour savoir si le permis d'entrée leur sera donné à Port Dover. Le problème est urgent et exige une solution immédiate.

M. H. E. Gray (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le ministre du Revenu national (M. Côté) m'a demandé de donner à cette question la réponse que voici:

En réponse à la question posée le 23 juin par le député de Norfolk-Haldimand (M. Knowles), deux résidents de la Pennsylvanie, propriétaires de bateaux de plaisance, ont payé chacun une amende de 10 dollars le

samedi 21 juin à la GRC pour voir négligé de passer au contrôle des douanes, bien que l'un d'eux ait été à Port Dover pendant environ 22 heures et le deuxième plus de quatre heures. Le douanier de Port Dover se trouvait chez lui et il aurait pu, au besoin, recevoir ces déclarations, fait que connaissait sûrement l'exploitant du port de plaisance où les bateaux étaient amarrés. Les propriétaires des cinq autres bateaux de plaisance mentionnés ont quitté Port Dover sans communiquer avec la GRC ni avec le douanier local; ils n'ont donc pas reçu l'ordre de quitter le Canada.

Quant à la procédure pour faire passer les visiteurs américains en douane les fins de semaine, on a averti dans une lettre en date du 4 juin 1969 tous les clubs nautiques et les exploitants de ports de plaisance dans la région ainsi que d'autres organismes intéressés à Port Dover et à Simcoe et on a annoncé à tous les intéressés qu'à compter du 28 juin 1969, le port de plaisance de Port Dover serait desservi par un agent des douanes de 9 h. du matin à 5h. de l'après-midi du lundi au vendredi et de 9h. du matin à midi le samedi jusqu'au 6 septembre 1969. Aux autres heures, les visiteurs peuvent prendre contact avec la douane en téléphonant au douanier de Port Dover chez lui, ou aux agents de la douane à Simcoe. Des précisions à ce sujet, y compris les numéros de téléphone, doivent être affichées sur la porte du bureau de la douane et au port de plaisance de Port Dover.

LES PORTS—TORONTO—LA PARTICIPATION FÉDÉRALE À LA CONSTRUCTION

M. Hyl Chappell (Peel-Sud): Monsieur l'Orateur, je parle au nom de la ville de Toronto. Je remercie le ministre des Transports (M. Jamieson) de se trouver à la Chambre ce soir.

L'administration du port de Toronto a mis au point un plan réaliste et imaginaire d'aménagement de tout le rivage du port. Elle propose d'améliorer le service portuaire à bon compte en aspirant le sable des bassins peu profonds de l'ancien arrière-port et d'un nouvel avant-port, et en déversant ce sable et les déblais provenant de chantiers de construction, de créer une nouvelle étendue d'une superficie de plus de 1,000 acres. Ces nouveaux terrains, englobés dans celui de l'Exposition nationale du Canada, agrandiraient appréciablement les terrains de divertissement des îles, permettraient de construire un nouveau quartier du port où on pourrait loger 75,000 personnes, de moderniser l'arrière-port, d'aménager un nouvel avant-port doté de 400 acres de docks et d'aménager un nouvel aéroport à Toronto pour remplacer celui de l'île maintenant désaffecté.